

# Genève et Région

## Il change d'avis avant d'opérer: patiente invalide

■ Le médecin devait traiter le tibia d'une Genevoise, mais il lui ouvre la hanche sans l'informer à temps. Elle vit désormais avec une jambe plus longue de 1,5 cm.

FEDELE MENDICINO

«**A cause de cette opération, j'ai honte de mon corps, avoue Anabela Ferreira. Je me dégoûte quand je me vois dans une glace.**» A 41 ans, cette belle femme, mère de deux adolescents, se retrouve invalide. Aujourd'hui, elle veut que son drame soit reconnu par le monde médical. Déterminée, elle réclamera, dit-elle, des centaines de milliers de francs à l'assurance RC de son médecin.

Vendeuse en prêt-à-porter, Anabela Ferreira va de mal en pis depuis un accident de ski en novembre 2000 et une chute au bowling en 2002. Son genou envahi par l'arthrose est toujours plus douloureux. L'hiver 2003, son médecin lui propose de «couper un bout d'os de la rotule du côté extérieur pour décharger le genou».

L'intervention chirurgicale a lieu au printemps 2003. Peu avant l'opération, le praticien décide de changer de technique sans en informer sa patiente: au lieu de l'opérer du tibia, il choisit de lui ouvrir la hanche notamment «pour des raisons esthétique et médicale». Cela afin de prélever des blocs d'os du bassin puis de les greffer sur

le genou. Au réveil, la patiente découvre «stupéfaite» qu'elle a deux cicatrices: une au genou, l'autre au niveau de la hanche. «Il aurait dû m'avertir, déplore-t-elle. Il était tenu de me dire qu'il avait changé d'idée.» Anabela Ferreira dénonce l'affaire au Département de l'économie et de la santé (DES).

### Aucun résultat garanti

La Commission de surveillance des professions de la santé ainsi que le DES viennent de désavouer le spécialiste: «Il n'a pas respecté ses obligations en matière d'information», précise un document signé par le conseiller d'Etat Pierre-François Unger et que nous sommes

«**Je me dégoûte quand je me vois dans une glace**»

LA PATIENTE

procuré. Ce n'est pas tout. «A la suite de cette opération, ma jambe s'est retrouvée rallongée de 1,5 cm», poursuit Anabela Ferreira. Faux, rétorque le médecin: «Elle devait déjà avoir à l'origine une jambe plus longue. On ne peut rallonger un membre de plus 8 mm avec ce type d'interventions.» Quoi qu'il en soit, en raison d'une importante bascule du bassin et de ses douleurs, Anabela Ferreira ne peut plus reprendre son travail. Elle peine à retrouver une vie normale. «Je marche avec une chaussure à talon compensé.



Anabela Ferreira. «J'étais quelqu'un de sociable. Aujourd'hui, je reste cloîtrée chez moi.» (O. VOGELSANG)

Mais j'ai toujours plus mal. De la tête aux pieds.»

D'autres médecins lui ont proposé de faire une opération analogue à l'autre jambe afin de retrouver l'équilibre. Refus net de la patiente: «Je ne veux plus subir ce que j'ai subi.» Son avocat, Me Michael Rudermann, multiplie alors les cour-

riers pour obtenir une invalidité à 100%: «Elle voudrait travailler. Mais pour cela elle doit avant tout suivre une réadaptation médicale.» Dans la procédure, on apprend que le médecin, qui n'a pas souhaité s'exprimer, estime avoir informé la patiente. Il déclare aussi avoir eu le sentiment d'opter pour

une intervention bénéfique, mais qu'aucun résultat ne pouvait être jamais garanti.

Cinq ans après les faits, Anabela Ferreira est inconsolable: «J'étais quelqu'un de très sociable. Aujourd'hui, je reste cloîtrée chez moi et je ne sors que trois fois par semaine. Chez le physio...»